

Honoraires de transaction :

- Mandat de vente : 5 % TTC du prix de vente.

Les honoraires, calculés sur la base du prix net vendeur, sont généralement à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire spécifiée dans le mandat.

Honoraires de gestion locative :

- Gestion courante : 7,2 % TTC dégressif.
- Location : 13€ /m² .

Les honoraires de gestion courante sont calculés sur le montant des loyers charges comprises encaissés. La location comprend : visites, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux.